DEPARTEMENT DES YVELINES
CC/JF/CCPH/50– BP 2020 SPANC

CCPH

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS HOUDANAIS – N° 50/2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Houdanais légalement convoqué, s'est réuni à l'atelier à Bazainville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TETART

Date de la convocation : 17/07/2020
Date d'affichage : 17/07/2020
Nbre de conseillers en exercice : 56

Ouverture de la séance :
Nbre de présents : 36
32 Titulaires, 4 Suppléants
Nbre de pouvoirs : 13
Nbre de votants : 49

A partir du point 1 :
Nbre de présents : 38
34 Titulaires, 4Suppléants
Nbre de pouvoirs : 13
Nbre de votants : 51

M. RAIMONDO, Mme LUCAS, M. NEDELLEC, M.MAILLIER, M. ROULAND, Mme LE ROUX, M. GEFFROY Fabrice, Mme HODIESNE, M. SETIAUX, Mme JEAN, M. TANCREDE, Mme SIWICK, M.GILARD, M. CADOT, M. RENAULD, M. BERTRAND, à partir du point 1, M. DUVAL Guy, M. TETART, Mme BUON à partir du point 1, M. SERAY, Mme DEBLOIS CARON, M. COURTEAUD, M. BEAUMER, M. TONDU, délégués titulaires, M. LEMONNIER, délégué suppléant, M. DUVAL Georges, délégué titulaire, M. PELARD Nicolas, délégué suppléant, M. BARROSO, Mme LE CADRE TOUZEAU, M. MYOTTE, Mme COURTY, M. MARMIN, Mme LE GUILLOUS, délégués titulaires, M. PENVERN, délégué suppléant, M. RIVIERE Julien, M. LE BAIL, délégués titulaires, M. SAYAGH, délégué suppléant, M.PASDELOUP, délégué titulaire.

Etaient absents ayant donné pouvoir :
M. FEREDIE, délégué titulaire, a donné pouvoir à Mme LUCAS, déléguée titulaire
M. ANDRIN, délégué titulaire, a donné pouvoir à Mme SIWICK, déléguée titulaire
Mme MOULIN, déléguée titulaire, a donné pouvoir à M. CADOT, délégué titulaire
M. LEHMULLER, délégué titulaire, a donné pouvoir à Mme DEBLOIS CARON, déléguée titulaire
Mme GANGNEBIEN, déléguée titulaire, a donné pouvoir à M. SERAY, délégué titulaire,
M. VANHALST, délégué titulaire, a donné pouvoir à Mme DEBLOIS CARON, déléguée titulaire
Mme DEBRAS, déléguée titulaire, a donné pouvoir à M. BEAUMER, délégué titulaire
M. VERPLAETSE, délégué titulaire, a donné pouvoir à M. BARROSO, délégué titulaire
Mme CHIRADE, déléguée titulaire, a donné pouvoir à Mme LE CADRE TOUZEAU, déléguée titulaire
M. EL FADL, délégué titulaire, a donné pouvoir à Mme COURTY, déléguée titulaire
M. RIVIERE Dominique, délégué titulaire, a donné pouvoir à M. RIVIERE Julien, délégué titulaire
Mme TETART SALMON, déléguée titulaire, a donné pouvoir à M. RIVIERE Julien, délégué titulaire
Mme ROUFFIGNAC, déléguée titulaire, a donné pouvoir à Mme JEAN, déléguée titulaire

OBJET : POINT 10.3 – BUDGET PRIMITIF 2020 DU SPANC

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

VU la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de la covid-19

VU la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020,

VU l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie COVID-19,

VU l'ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de COVID-19,

VU les statuts de la CC Pays Houdanais,

VU sa délibération n° 82/2006 du 12 septembre 2006 portant création du SPANC,

VU sa délibération n° 84/2006 décidant de créer un budget annexe pour le SPANC assujetti à la TVA,

VU sa délibération n° 118/2008 du 18 décembre 2008 fixant les tarifs des redevances applicables aux usagers du SPANC,

VU sa délibération n°9/2010 du 11 février 2010 portant modification de la tarification applicable aux usagers du SPANC,

VU sa délibération n°17/2010 du 13 avril 2010 fixant les durées d'amortissement des immobilisations,

VU sa délibération n°17/2012 fixant le coût d'une opération de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif,

VU sa délibération n° 30/2014 du 29 avril 2014 décidant de fixer la participation des propriétaires aux frais de gestion de l'opération de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif à 390 € par réhabilitation d'une installation

VU sa délibération n°3/2020 du 27 février 2020 décidant des ouvertures de crédits en section d'investissement 2020,

VU sa délibération n°9/2020 du 27 février 2020 actant de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2020,

VU sa délibération n°14/2020 du 25 juin 2020 approuvant le compte administratif 2019,

VU sa délibération n°17/2020 du 25 juin 2020 décidant l'affectation des résultats 2019 ainsi que leur reprise et celles des reports 2019, au BP 2020,

VU l'arrêté du Président, en date du 17 juillet 2020, portant délégation générale de fonction et de signature à M. Rouland, 3ème Vice-Président

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARTICLE 1 : Adopte le budget primitif 2020 du SPANC, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	203 801 €	203 801 €
INVESTISSEMENT	3 091 330,60 €	3 091 330,60 €

ARTICLE 2 : Dit que le budget primitif 2020 du SPANC a été voté par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement

DÉLIBÉRATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture, le..06/08/20
Publiée ou notifiée, le ....06/08/20.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Pour le *Président empêché*
Par délégation,

Le vice-président

A Maulette, le 31 juillet 2020

Pour le *Président empêché,*

Par délégation,

Le vice-président

REPUBLIQUE FRANCAISE

24780055000045	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT **C.C. DU PAYS HOUDANAIS**

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE DE LONGNES**

SERVICE PUBLIC LOCAL
C.C. DU PAYS HOUDANAIS

M49

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : **SPANC**

ANNEE 2020

SOMMAIRE

I.Informations générales
p.2 Modalités de vote du budget

II.Présentation générale du budget
p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III.Vote du budget
p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses
p.10 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes
p.11 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.12 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

IV – ANNEXES	Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan		
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		X
p.13 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
A3.2 - Etalement des provisions		X
p.14 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.15 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation		X
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exp		X
A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Inv		X
A6 - Etat des charges transférées		X
p.16 A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		X
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
B1.7 - Etat des engagements reçus		X
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
C - Autres éléments d'informations		
p.17 C1.1 - Etat du personnel titulaire	X	
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		X
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
p.19 D - Arrêté et signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES | I

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2019 après le vote du compte administratif 2019.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

VUE D'ENSEMBLE | A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	203 801,00	87 285,96
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 116 515,04
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	203 801,00	203 801,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 625 808,56	151 005,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	572 756,38	2 940 325,60
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 892 765,66	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	3 091 330,60	3 091 330,60

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 295 131,60	3 295 131,60

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent.
En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES | A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	174 986,34	0,00	139 716,00	139 716,00	139 716,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	61 480,00	0,00	36 580,00	36 580,00	36 580,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
Total des dépenses de gestion des services		237 966,34	0,00	181 796,00	181 796,00	181 796,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		**240 466,34**	**0,00**	**202 796,00**	**202 796,00**	**202 796,00**
023	*Virement à la section d'investissement (6)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*	*1 347,00*		*1 005,00*	*1 005,00*	*1 005,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***1 347,00***		***1 005,00***	***1 005,00***	***1 005,00***
TOTAL		241 813,34	0,00	203 801,00	203 801,00	203 801,00

\+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	203 801,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de servic	139 639,15	0,00	82 285,96	82 285,96	82 285,96
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		139 639,15	0,00	82 285,96	82 285,96	82 285,96
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**139 639,15**	**0,00**	**87 285,96**	**87 285,96**	**87 285,96**
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (6)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'e*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation				***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL		139 639,15	0,00	87 285,96	87 285,96	87 285,96

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	116 515,04

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	203 801,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 005,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES | A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	200,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	250,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**	**1 798 843,49**	**572 756,38**	**1 624 308,56**	**1 624 308,56**	**2 197 064,94**
	Total des dépenses réelles d'investissement	**1 799 093,49**	**572 756,38**	**1 625 808,56**	**1 625 808,56**	**2 198 564,94**
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			***0,00***	***0,00***	***0,00***
	TOTAL	1 799 093,49	572 756,38	1 625 808,56	1 625 808,56	2 198 564,94
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					**892 765,66**
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**3 091 330,60**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45..	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**	**2 375 903,85**	**2 940 325,60**	**150 000,00**	**150 000,00**	**3 090 325,60**
	Total des recettes réelles d'investissement	**2 375 903,85**	**2 940 325,60**	**150 000,00**	**150 000,00**	**3 090 325,60**
021	*Virement de la section d'exploitation (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
040	*Opérations d'ordre entre sections (4)*	*1 347,00*		*1 005,00*	*1 005,00*	*1 005,00*
041	*Opérations patrimoniales (4)*			*0,00*	*0,00*	*0,00*
	Total des recettes d'ordre d'investissement	***1 347,00***		***1 005,00***	***1 005,00***	***1 005,00***
	TOTAL	2 377 250,85	2 940 325,60	151 005,00	151 005,00	3 091 330,60
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					**0,00**
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					**3 091 330,60**

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 005,00

(1) Cf. Modalités de vote I.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET | II

BALANCE GENERALE DU BUDGET | B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	139 716,00		139 716,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	36 580,00		36 580,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 500,00		5 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	21 000,00	0,00	21 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	1 005,00	1 005,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation - Total		**202 796,00**	**1 005,00**	**203 801,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	203 801,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 500,00	0,00	1 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	2 197 064,94	0,00	2 197 064,94
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		**2 198 564,94**	**0,00**	**2 198 564,94**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	892 765,66

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 091 330,60

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

C.C. DU PAYS HOUDANAIS - 78 - SPANC	BP 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	82 285,96		82 285,96
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	0,00	5 000,00
	Recettes d'exploitation - Total	**87 285,96**	**0,00**	**87 285,96**

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	116 515,04

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	203 801,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	*Amortissements des immobilisations*		1 005,00	1 005,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	3 090 325,60	0,00	3 090 325,60
021	*Virement de la section d'exploitation*		0,00	0,00
	Recettes d'investissement - Total	**3 090 325,60**	**1 005,00**	**3 091 330,60**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 091 330,60

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	**Charges à caractère général (5)(6)**	**174 986,34**	**139 716,00**	**139 716,00**
604	Achats d'études, prestations de services, équipements et tr	95 038,00	74 252,50	74 252,50
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	700,00	480,00	480,00
6064	Fournitures administratives	400,00	170,00	170,00
613	Locations, droits de passage et servitudes diverses		720,00	720,00
6155	Entretien et réparations biens mobiliers	500,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	1 380,00	955,00	955,00
616	Primes d'assurances	1 260,00	600,00	600,00
618	Divers		720,00	720,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	57 308,34	59 188,50	59 188,50
623	Publicité, publications, relations publiques	1 500,00	1 650,00	1 650,00
625	Déplacements, missions et réceptions	200,00	240,00	240,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 700,00	240,00	240,00
628	Divers	15 000,00	0,00	0,00
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**61 480,00**	**36 580,00**	**36 580,00**
633	Impôts, taxes, ... sur rémunérations (autres organismes)	1 800,00	800,00	800,00
6410	Rémunérations du personnel	43 500,00	26 000,00	26 000,00
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	16 000,00	9 600,00	9 600,00
647	Autres charges sociales	180,00	180,00	180,00
014	**Atténuations de produits (7)**		**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**1 500,00**	**5 500,00**	**5 500,00**
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00	5 500,00	5 500,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)	**237 966,34**	**181 796,00**	**181 796,00**
66	**Charges financières (b)(8)**		**0,00**	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**2 500,00**	**21 000,00**	**21 000,00**
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 000,00	19 800,00	19 800,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	1 200,00	1 200,00
022	**Dépenses imprévues (exploitation) (f)**		**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	**240 466,34**	**202 796,00**	**202 796,00**
023	***Virement à la section d'investissement***		***0,00***	***0,00***
042	***Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)***	***1 347,00***	***1 005,00***	***1 005,00***
6811	*Dotations aux amortissements immos corporelles et incorpc*	*1 347,00*	*1 005,00*	*1 005,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	**1 347,00**	**1 005,00**	**1 005,00**
043	***Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitati***		***0,00***	***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	***1 347,00***	***1 005,00***	***1 005,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	**241 813,34**	**203 801,00**	**203 801,00**

+

RESTES A REALISER 2019 (13)	**0,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**203 801,00**

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.
(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, mar	139 639,15	82 285,96	82 285,96
7062	Redevances d'assainissement non collectif	139 639,15	52 990,00	52 990,00
7068	Autres prestations de services		29 295,96	29 295,96
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		139 639,15	82 285,96	82 285,96
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		5 000,00	5 000,00
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 000,00	5 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		139 639,15	87 285,96	87 285,96
042	*Opérations d'ordre de transfert entre section (8)*		*0,00*	*0,00*
043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitat.*		*0,00*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			*0,00*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		139 639,15	87 285,96	87 285,96

\+

RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00

\+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	116 515,04

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	203 801,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Cet article n'existe pas en M49.
(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

C.C. DU PAYS HOUDANAIS - 78 - SPANC	BP 2020

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**50,00**	**0,00**	**0,00**
2051	Concessions et droits similaires	50,00	0,00	0,00
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**200,00**	**1 500,00**	**1 500,00**
218	Autres immobilisations corporelles	200,00	1 500,00	1 500,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**		**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**		**0,00**	**0,00**
Total des dépenses d'équipement		**250,00**	**1 500,00**	**1 500,00**
45811	Opé. pour compte de tiers n° 1 (6)	1 793 843,49	1 596 808,56	1 596 808,56
45821	Opé. pour compte de tiers n° 1 (6)	5 000,00	27 500,00	27 500,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		**1 798 843,49**	**1 624 308,56**	**1 624 308,56**
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		**1 799 093,49**	**1 625 808,56**	**1 625 808,56**
040	***Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)***		***0,00***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (9)***		***0,00***	***0,00***
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		**1 799 093,49**	**1 625 808,56**	**1 625 808,56**

+	
RESTES A REALISER 2019 (10)	**572 756,38**
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	**892 765,66**
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 091 330,60**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. Modalités de vote I.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état IIIB3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00
45811	Opé. pour compte de tiers n° 1 (5)	5 000,00	0,00	0,00
45821	Opé. pour compte de tiers n° 1 (5)	2 370 903,85	150 000,00	150 000,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**2 375 903,85**	**150 000,00**	**150 000,00**
	TOTAL RECETTES REELLES	**2 375 903,85**	**150 000,00**	**150 000,00**
021	*Virement de la section d'exploitation*		*0,00*	*0,00*
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)*	*1 347,00*	*1 005,00*	*1 005,00*
2818	*Autres immobilisations corporelles*	*1 347,00*	*1 005,00*	*1 005,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	*1 347,00*	*1 005,00*	*1 005,00*
041	*Opérations patrimoniales (8)*		*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	*1 347,00*	*1 005,00*	*1 005,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	**2 377 250,85**	**151 005,00**	**151 005,00**

\+

RESTES A REALISER 2019 (9)	**2 940 325,60**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**3 091 330,60**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Cf. I - Modalités de vote.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
Linéaire	Materiel Informatique	2	13/04/2010
Linéaire	Mobilier	10	13/04/2010
Linéaire	Véhicules de tourisme	5	13/04/2010

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	572 756,38	D001 892 765,66	1 465 522,04

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 005,00	III	1 005,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00		0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		1 005,00		1 005,00
2818	*Autres immobilisations corporelles*	*1 005,00*		*1 005,00*
021	*Virement de la section d'exploitation*	*0,00*		*0,00*

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 005,00	2 940 325,60	0,00	0,00	2 941 330,60

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 465 522,04
Ressources propres disponibles	IV	2 941 330,60
Solde	V = IV - II (6)	+ 1 475 808,56

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(6) Indiquer le signe algébrique.

C.C. DU PAYS HOUDANAIS - 78 - SPANC	BP 2020

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A7

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 4581	Intitulé de l'opération : Opération pour compte de tiers n° 1			
	Pour mémoire réalisations cumulée au 01/01/2020 (2)	RAR 2019 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	**13 572 966,85**	**572 956,38**	**1 624 308,56**	**2 197 264,94**
	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00
45811 Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
45811 Dépenses nouvelles	13 560 549,56	522 503,42	1 596 808,56	2 119 311,98
45811 Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	50 452,96	0,00	50 452,96
45821 Annulations sur dépenses (c) (3)	12 417,29	0,00	27 500,00	27 500,00
Dépenses nettes (a-c)	13 560 549,56	522 503,42	1 596 808,56	2 119 311,98
RECETTES (b)	**12 643 584,69**	**2 940 325,60**	**150 000,00**	**3 090 325,60**
	0,00	0,00	0,00	0,00
45811 Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00
45821 Financement par le tiers et par d'autres tiers (4)	12 639 211,84	2 004 394,14	150 000,00	2 154 394,14
45821 Annulations sur recettes (d) (3)	4 372,85	935 931,46	0,00	935 931,46
Recettes nettes (b-d)	12 639 211,84	2 004 394,14	150 000,00	2 154 394,14

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan des comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

IV

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**1**	**0**	**1**	**1**	**0**	**1**
Rédacteur	B	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		**1**	**0**	**1**	**0**	**0**	**0**
Technicien Principal de 2ème Classe	B	1	0	1	0	0	0
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		**2**	**0**	**2**	**1**	**0**	**1**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

IV

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES | IV

ARRETE ET SIGNATURES | D

Présenté par le Monsieur Le Président,
A Maulette, le 30/07/2020
Le Monsieur Le Président,

Par délégation
Le Vice-Président

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Maulette, le 30/07/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 56
Nombre de membres présents : 38
Nombre de suffrages exprimés : 51
VOTES : Pour : 51
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 17/07/2020

Jean-Marie TETART	
Josette JEAN	
Julien RIVIERE	
Sylvain ROULAND	
Bernadette COURTY	
Jean MYOTTE	
Michel CADOT	
Philippe ANDRIN	
Jean-Paul BARON	
Horacio BARROSO	
Stéphane BAZONNET	
Lionel BEAUMER	
Valéry BERTRAND	

PARVENU LE
- 6 AOUT 2020
SOUS-PREFECTURE
78 MANTES LA JOLIE

IV - ANNEXES | IV

ARRETE ET SIGNATURES | D

Catherine BUON	
Christine CHIRADE	
Géraud COLLET	
Marc COURTEAUD	
Christine DEBLOIS CARON	
Anne DEBRAS	
Frédéric DE LA RUE	
Joël DURAND	
Georges DUVAL	
Guy DUVAL	
Josette ECHARD	
Philippe EL FADL	
Daniel FEREDIE	
Marie FLIS	
Jennifer GANGNEBIEN	
Fabrice GEFFROY	
Jean-Pierre GILARD	

PARVENU LE
- 6 AOUT 2020
SOUS PREFECTURE
78 MANTES LA JOLIE

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Bénédicte HODIESNE	
Patrice LE BAIL	
Angélique LE CADRE TOUZEAU	
Véronique LE GUILLOUS	
Jean-Pierre LEHMULLER	
Corine LE ROUX	
Pascale LUCAS	
Thierry MAILLIER	
Bruno MARMIN	
Odile MOULIN	
Jacques NEDELLEC	
Philippe PASDELOUP	
Guy PELARD	
Jean-Marc RAIMONDO	
Hervé RENAULD	
Dominique RIVIERE	
Jean-Claude ROBIN	

PARVENU LE
- 6 AOUT 2020
SOUS-PREFECTURE
78 MANTES LA JOLIE

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

Michèle ROUFFIGNAC	
Philippe SERAY	
Elie SETIAUX	
Ghislaine SIWICK	
Jean-René TANCREDE	
Valérie TETART SALMON	
Eric TONDU	
Damien VANHALST	
Jean-Michel VERPLAETSE	

PARVENU LE
- 6 AOUT 2020
SOUS-PRÉFECTURE
78 MANTES LA JOLIE

Certifié exécutoire par le Monsieur Le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 4/08/20, et de la publication le 4/08/20

A Maulette, le 04/08/2020

Par délégation
Le Vice-Président